DU

Société d'Études Psychiques

DE MARSEILLE

OU

Revue Psychique du Sud-Est

Prix du Numéro : 0 fr. 50

L'ÉCHANGE EST FAIT VOLONTIERS *avec tous les journaux dont on voudra bien envoyer des numéros.*

AVIS AUX ÉDITEURS :

Tout exemplaire d'ouvrage envoyé au Directeur du Bulletin sera annoncé ou mentionné dans le plus prochain numéro, avant d'être versé dans la Bibliothèque de la Société.

TOUTE PERSONNE QUI ENVERRA des journaux contenant des faits psychiques pouvant faire l'objet d'une enquête de la Société, recevra des exemplaires du Bulletin en échange, et sera tenue au courant de l'enquête, si elle a lieu.

SIÈGE SOCIAL : 41, RUE DE ROME, MARSEILLE

CAVAILLON
IMPRIMERIE MISTRAL

BUTS

I. — La Société d'Etudes Psychiques de Marseille, qui devra avoir son siège à Marseille, a pour but l'étude scientifique et la propagation de l'étude scientifique des phénomènes d'ordre psycho-physiologiques et psychiques, étudiés sous les noms de : Magnétisme, hypnotisme, lucidité, télépathie, prémonition, extériorisation de la sensibilité et de la motricité, médiumnités diverses, et les questions connexes.

II — Elle étudie ces phénomènes : 1° par la formation de bibliothèques et de laboratoires, par l'achat ou la confection d'instruments utiles à leur étude ; par la réunion d'archives et de documents relatifs à ces questions ; 2° par l'observation ou la provocation des phénomènes par les membres isolés, ou, autant que possible, réunis en groupes ou en commissions d'études ; 3° en entrant en rapport avec les Sociétés similaires, et en procurant à ses membres les renseignements et les relations qui peuvent leur être utiles pour ces études ; 4° en provoquant la venue de sujets, de médiums et de conférenciers.

III — La Société s'interdit d'une façon absolue toute discussion qui sortirait des questions purement scientifiques, en laissant toutefois à ses membres toute liberté pour l'adoption des théories ou hypothèses qui leur paraîtraient le mieux s'adapter aux faits.

IV — Elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires des Sociétés ou réunions locales et similaires, mais elle tendra à les grouper autour d'elle et à centraliser leurs efforts en aidant leur vitalité par des liens d'amitié réciproque et en établissant entre elles des rapports amicaux.

V — Les dames sont admises au même titre que les messieurs à toutes les fonctions qui ne souffrent pas des restrictions légales.

XII — Lorsque l'état des fonds le permettra, un *Bulletin* servi gratuitement à tous les membres de la Société, sera publié par les soins du Comité, aux frais de la Société.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1er. — Les membres *actifs*, habitant le territoire de la Commune de Marseille auront droit à tous les avantages de la Société. Les membres *correspondants*, pris exclusivement hors du territoire de la Commune de Marseille, les membres actifs, habitant hors du territoire de la Commune de Marseille et les membres *honoraires* auront droit à tous les avantages de la Société, sauf les droits de convocation et de vote aux réunions d'affaires.

Bulletin de la Société d'Études Psychiques
DE MARSEILLE

11e ANNÉE, N° 30 — *Tome III. 1913*

SOMMAIRE :

Cas d'incendie multiple et mystérieux à Tarascon

Les faits, qui se sont passés entre les 10 et 15 août 1902, sont venus à notre connaissance, comme les autres cas de « maison hantée » dont la Société d'Etudes psychiques de Marseille s'est réservée le soin d'examiner l'origine, depuis sa fondation.

Nous avions cependant mis de côté les documents de notre enquête, ne jugeant pas à propos de les publier, par égard pour les témoins qui sont intervenus dans cette affaire. Mais, plus de dix ans s'étant écoulés et ces témoins ayant en partie disparu, nous allons mettre les principaux résultats acquis sous les yeux de notre lecteur, comme exemple du travail « d'à côté et qui ne se voit pas », dont nous avons parlé dans un de nos rapports an-

nuels, ainsi que pour montrer la difficulté de faire sortir la vérité « en quoi que ce soit », comme disait Chevreul, et surtout dans le domaine de la science à laquelle nous avons consacré nos efforts depuis plus de dix ans. L'intérêt de ce petit drame sera donc double : par son évolution d'abord ; ensuite par sa philosophie.

Dès que nous entendîmes parler de la chose, l'un de nos collègues les plus estimés, M. P. Rey, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille, devant se rendre à Tarascon pour ses affaires, nous le priâmes de faire pour nous une petite enquête sur ce qui s'était réellement passé, ce dont il voulut se charger fort obligeamment.

Nous laisserons donc parler cet honorable enquêteur, qui voulut bien pousser le dévouement, malgré le peu de temps dont il pouvait disposer, jusqu'à interroger avec soin plusieurs témoins et notamment M. B..., agent de police, qui n'a pas quitté les lieux presque tout le temps et qui était mieux placé que n'importe qui pour bien voir les évènements.

Cette narration servira de revue d'ensemble, pour relier les dépositions faites séparément, bien qu'il y soit tenu peu de compte de l'ordre chronologique : Ce sont surtout des notes prises rapidement et sans autre prétention que celle d'être fidèles. Nous les reproduirons sans changements : (1)

« Dans un débit de tabac de la ville de Tarascon, chez M. et Mme G..., on a constaté le 10 et le 11 août 1902, un incendie spontané qui a commencé sous le comptoir. Des linges, des papiers quelconques ont pris feu. Cet incendie a été éteint avec de l'eau par les voisins. Une heure plus tard, le feu s'est produit dans l'escalier et a enflammé un balai. On a supposé qu'une étincelle du foyer du comptoir, sous lequel se trouvait une corbeille à linge, a été projetée sur le balai, l'escalier étant à proximité du comp-

(1) Les remarques seront de nous.

toir et le balai étant au pied de l'escalier, soit à peu près au niveau du comptoir.

Peu après, un autre incendie s'est produit : des souliers, des chaussettes et des chaussons, avec de menus linges autour, se sont enflammés entre le 1er et le 2e étage. A proximité de ces objets était un enfoncement, en forme d'armoire, dans lequel se trouvaient divers flacons ayant contenu de l'éther.

Une heure plus tard, après de minutieuses recherches qui ne font rien découvrir, un porte-manteaux, chargé de vêtements de femme, recouverts par un drap de lit, s'embrase à son tour. Le drap de lit s'est enflammé et a été en partie consumé ou détérioré ainsi que deux robes accrochées aux chevilles du dit porte-manteaux, placé lui aussi dans un coude de l'escalier formant corridor entre le 1er et le 2e étage servant de grenier.

Au 2e étage, dans ce grenier, une caisse contenant de vieux papiers, des livres et du linge, des débris divers, a été également incendiée ; personne n'étant sur ce point à ce moment, le tout a été consumé au point de compromettre la charpente de la toiture.

Dans un grenier, voisin du précédent et lui faisant face, au sommet de l'escalier, se trouvaient deux caisses d'artifice (1), l'une pleine, l'autre entamée. Ces caisses ont été enlevées et descendues dans la rue pour écarter le danger d'explosion ; mais après en avoir descendu une, un drapeau, enroulé sous une enveloppe, qui se trouvait dans l'escalier du 1er étage, prit feu sans cause apparente ; on l'a enlevé et éteint lorsqu'il était presque entièrement consumé.

Malgré le voisinage des parties en combustion, rendu dangereux par la porte de communication, il y a lieu d'observer que les caisses d'artifice sont restées intactes pendant l'incendie de l'autre grenier.

La chambre des époux G..., fermée par toutes ses issues, portes et fenêtres, a été incendiée, le feu paraissant s'être produit tout d'abord au papier de la tapisserie (2) pour se propager

---

(1) Dans le Midi, les débitants de tabac ont fréquemment en dépôt des pièces d'artifice.

(2) En assez mauvais état, paraît-il. On nous a déclaré que la chambre contenait de la fumée à l'ouverture des issues. Ce qui a fait penser que le feu avait commencé par la tapisserie, c'est que celle-ci était toute brûlée, alors que les meubles avaient moins souffert.

ensuite aux rideaux des fenêtres et aux meubles qui ont été détériorés au point de nécessiter d'importantes réparations.

Après les faits ci-dessus, un rideau moustiquaire en étoffe qui se trouvait dans le magasin, a pris feu, derrière un gendarme qui était de service pour empêcher l'affluence des curieux. Ce gendarme, poussé par la curiosité, était en train de demander au débitant de vouloir bien monter ensemble aux étages pour se rendre compte de ces incendies partiels, lorsque le fait du rideau se produisit, ce qui arrêta la visite projetée.

Un va et vient considérable de gens qui allaient et venaient de côté et d'autre, descendaient et montaient, pour combattre l'incendie et surveiller les évènements, se produisait dans toute la maison.

Dans le grenier qui avait contenu les pièces d'artifice, une caisse renfermant de la paille pour emballer des bouteilles, a pris feu et a avarié la charpente du toit. Après cela, on a commencé à déménager le mobilier de la maison qui a été entreposé dans la rue et chez des voisins.

En outre, dans la chambre occupée par la domestique, (1) plusieurs personnes causant de ces faits, ont vu subitement le lit prendre feu par la couverture supérieure et ont jeté toute la literie par la fenêtre, après avoir éteint le feu des objets qui brûlaient. (2)

Le soir étant venu, des gardiens de bonne volonté sont restés au nombre de quatre pour surveiller la maison et n'ont vu pendant la nuit que quelques petits faits de même nature se produisant sur différents points.

D'ailleurs, dès le début, les marchandises et le débit avaient été transférés dans un local situé vis-à-vis, chez M[me] S...

Dans la seconde journée, les incendies partiels recommencent : du linge qui était suspendu et surtout les essuie-mains de service brûlaient étant mouillés. Un témoin, M. Fousson, a dû en rejeter un qui brûlait entre ses mains, bien que mouillé. Dans la cave, un essuie-mains ou torchon servant à tout usage et un balai ont été incendiés. La toile cirée de la table sur laquelle M. et M[me] G... venaient de prendre leur repas a été brûlée avant

---

(1) Chambre située au 2e étage, sur le derrière formant grenier.

(2) Ce détail indiquerait que les assistants n'étaient rien moins que rassurés par l'origine de ce feu.

que la table n'ait été desservie. Toute cette journée, le feu a pris de différents côtés sur les objets qui restaient encore dans la maison. Le soir, vers 9 h. 1/2, au moment ou toute la population parlait de ces incendies inexplicables, le feu prit aux vêtements de la domestique et on la sortit pour l'éteindre. Il n'y a pas eu d'accident à cause de la promptitude des secours.

Un appartement fut prêté pour servir d'entrepôt aux objets déménagés et ceux-ci y sont restés plus de 8 jours, pendant lesquels rien ne s'est produit.

Le propriétaire a fait faire des réparations qui ont porté sur la toiture, la façade et dans la cave, où l'on a fait deux portes au lieu d'une. Depuis lors, rien d'anormal ne s'est produit.

On ne s'explique pas, à Tarascon, la cause de ces faits. Toute la population en a parlé et en parle encore et personne n'en donne une explication satisfaisante. »

15 Mai 1904.

P. Rey
Officier d'Académie ; Professeur de Sculpture
à l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille.

La narration ci-dessus a été dictée presque entièrement par l'agent B..., qui a dû passer les deux journées entières sur les lieux, et elle a été approuvée par son chef, M. le Commissaire de police Delly qui autorisait qu'on le citât. Ce dernier avait été d'avis qu'on demandât des explications à l'Ecole de Médecine de Marseille ; mais le maire de l'époque, M. Dhorlac de Borne, préféra, parait-il, s'adresser à un chimiste de Paris. (1)

Avant de faire nos commentaires, nous désirons mettre sous les yeux de notre lecteur les pièces même de notre enquête, qui appuieront le témoignage de l'honorable M. Rey :

M. Marius Fousson, boulanger de son état et faisant

(1) D'après l'agent d'assurance qui fut appelé à examiner l'affaire, un chimiste de Tarascon, délégué par le Maire aurait conclu « au dégagement de gaz de marais produit par la vase provenant des infiltrations du Rhône, transformant le sol non dallé de la cave en boue liquide, lors des crues et se retirant ensuite lentement. » Nous verrons plus loin l'insuffisance de cette explication.

partie du Félibrige, voulut bien dépenser une partie de son temps pour décider, non sans peine, car le but ne pouvait guère leur être expliqué, les principaux témoins à nous verser leur témoignage.

Voici les dires de M. L..., maçon, qui, voisin, client et ami des époux G..., fut appelé sur les lieux un des premiers :

« Il était près de deux heures du soir, lorsque Mme G... vint me trouver en me disant que le feu était un peu partout chez elle ; j'accours pendant qu'on va prévenir la police. La première chose que j'ai vu brûler, ce sont divers objets contenus au bas du comptoir ; nous éteignons ce commencement d'incendie, mais bientôt c'est un balai placé dans l'escalier, à environ quatre mètres du comptoir, qui prend feu. L'agent B... arrive et se joint à nous. Nous montons au premier étage attirés par l'odeur du brûlé, et nous voyons se dérouler les faits qui vous ont été raconté par l'agent B..., dont je confirme le récit. (1)

Quant au drapeau, ce que l'on a dit à son sujet est fantaisiste (2) : il s'est enflammé sans qu'on le touche ; il était placé dans l'escalier, roulé et enveloppé ; j'ai voulu essayer de le préserver, ce qui m'a été impossible ; je ne pouvais retirer l'enveloppe sans me brûler sérieusement les mains ; j'ai alors transporté le drapeau dans la rue où on l'a éteint avec de l'eau ; il ne restait d'ailleurs que la hampe et quelques débris d'étoffe. Quelques heures plus tard, j'ai également assisté à l'embrasement de la chambre du premier et au « flambage » du lit de la bonne. Vous savez le reste. »

Déposition de M. Dr..., négociant :

« Dès que j'ai appris la nouvelle, je me suis porté sur les lieux. Etant un habitué de la maison, j'ai pu entrer sans trop de difficultés car on ne laissait entrer plus personne, le magasin étant

(1) Récit fait en dehors du sien.

(2) On avait prétendu qu'il s'était enflammé entre les mains d'un Secrétaire de la Mairie. Aucun Secrétaire n'était présent : N'oublions pas que nous sommes à Tarascon.

plein de curieux qui gênaient plutôt qu'ils n'aidaient. J'étais là depuis un moment lorsque j'entendis des cris : « la chambre de la bonne qui brûle ! » Je monte au grenier avec quelques voisins et je vois le lit en feu, la couverture seule brûlait ; nous l'enlevons et la jetons par la croisée ; nous retournons pour voir si plus rien ne brûlait, le drap de dessous s'allume tandis que le drap de dessus reste intact : nous prenons le tout, drap et matelas, et l'envoyons rejoindre le reste dans la rue. Nous avions à peine jeté la literie par la croisée que les vêtements de la bonne *qui venait de rentrer*, prirent feu ; nous nous précipitons sur elle pour la protéger. Je suis assez heureux pour la recevoir dans mes bras où je la tiens, évanouie, près de dix minutes. Cette bonne a quitté la maison et je trouve qu'elle a bien fait car on la traitait de sorcière... S'il est permis !

Je me trouvais également présent quand le grand gendarme entra. (1) Il était là depuis un moment, se demandant, n'ayant rien vu encore, si tout ce qu'on racontait était vrai, lorsqu'il s'écria : « N. de N., vous trouvez que ça sent le brûlé et moi je trouve que ça sent la m...! » c'était un pinceau à blanchir, suspendu au-dessus de sa tête, qui brûlait : peu après c'était le rideau de la porte. S'il fallait tout raconter, ce serait trop long. Celui qui n'a pas vu ça ne peut y croire, c'était extraordinaire. Quelques personnes prétendent que c'est G... qui mettait le feu ; rien de plus faux, car au moment où le lit de la bonne brûlait, le débitant et sa femme étaient au rez-de-chaussée. » (2)

M. Fousson ajoute en soulignant : « *D'autres témoins m'ont confirmé ces récits, je n'ai pas cru devoir les reproduire, leurs témoignages étant identiques.* »

Il nous a envoyé, depuis, la déclaration du « grand gendarme » A. F.

« Sitôt que la nouvelle de l'incendie fut portée à la Mairie, la gendarmerie en fut informée et je fus désigné avec le brigadier M... pour aller renforcer la police, qui, comme vous le savez, ne

---

(1) A. F. dont on trouvera la déposition plus loin.

(2) Prié de préciser sur ce point, M. D. nous dit que les époux G... étaient à ce moment dans le magasin et la cuisine *avec la bonne*.

se compose que de trois agents. Arrivé sur les lieux et ne voyant rien brûler, je demandai à l'agent B... où était le feu ; il y avait près d'un quart d'heure que nous étions là ; tout à coup une odeur âcre se répandit dans le magasin ; je levai les yeux : c'était un pinceau à blanchir suspendu au mur au-dessus de ma tête, qui brûlait ; peu après, c'était le tour du rideau flottant de la porte d'entrée qui s'enflamma, brûlé jusqu'au milieu, puis s'éteignit. Le feu prenait subitement, sans cause apparente ; je me tenais près de la porte d'entrée pour empêcher l'envahissement de la maison. Voyant un maçon, le sieur L..., je lui fis part d'une idée que j'avais ; selon moi le feu était occasionné par des gaz provenant soit d'une fuite, soit d'une émanation quelconque. *Le maçon fit alors un petit trou dans le mur aussitôt la flamme jaillit* : cela ressemblait à des feux follets et produisait la même impression ; c'était extraordinaire.

Pour un peu on aurait crié au miracle. (1) Quand j'y pense il me semble impossible que ceux qui n'ont rien vu puissent croire à tous ces faits ; et pourtant, je ne dormais pas, je n'étais pas seul dans le magasin où il y avait près de cinquante personnes, et vous savez si l'appartement est petit !

J'ai vu également brûler le drapeau et lorsque je suis monté dans la chambre à coucher des époux G.... j'ai pris sur la cheminée ou sur une commode, je ne me souviens plus bien, un globe dans lequel était une pendule réveil ; *je l'ai posé à terre et aussitôt il a été entouré de flammes* ; c'était inouï, par moments cela donnait envie de rire, surtout quand la robe de la bonne qui était dans la rue s'enflamma ; il était alors près de six heures du soir. Le feu n'avait pas de foyer ; il prenait tantôt au grenier, tantôt au rez-de-chaussée ; on l'éteignait d'ici, il reprenait de là ; *j'étais dans le magasin avec les époux G... lorsque le feu prit au lit de la bonne* ; (2) il y avait assez de monde en haut ; je restai en bas pour assurer l'ordre et pour surveiller les mains indélicates ; c'est ce qui fait que je n'ai pas vu ce cas, mais j'ai entendu crier lorsque la bonne brûlait pour la seconde fois. Voilà tout ce que j'ai vu. M. G..., qui n'est pas un fanatique me disait : Je ne crois pas aux miracles et pourtant tout çà m'épate ; je crois que ma bonne

---

(1) L'événement a, paraît-il, laissé des traces dans l'esprit du populaire qui, encore maintenant, appelle cette maison « la maison du miracle ».

(2) C'est nous qui soulignons, comme toujours.

est ensorcelée; *partout où elle passe, le feu la suit de près.* Ce raisonnement n'est pas soutenable pour moi, car s'il en était ainsi, des faits semblables se produiraient non seulement chez eux, mais partout où la bonne passe. J'ai entendu dire par des personnes qu'elles voyaient la main de Dieu parce que G... avait un jour, au cours d'une procession... (1) Chacun à son opinion ; on en prend et on en laisse. Je me suis retiré le soir vers 8 heures ; depuis, je n'ai plus entendu parler de rien, mais je puis vous assurer que toute ma vie je conserverai le souvenir de ce que j'ai vu dans cette maison hantée (2). »

Mlle M. M., couturière, a vu entrer le gendarme A. F., et peu après, le rideau de la porte d'entrée s'est enflammé, a brûlé jusqu'au milieu, puis s'est éteint. D'après elle, un pharmacien aurait assisté à ce fait. (3)

Voici maintenant la déposition de l'autre gendarme M. :

« En réponse à votre lettre du 14 courant, je viens vous donner les renseignements à ma connaissance au sujet de l'incendie de la rue... à Tarascon, s'ils peuvent vous être utiles pour le travail scientifique que vous vous proposez de faire ; ils sont les suivants :

Dans le courant du mois d'août 1902, me trouvant en ville avec le gendarme F., notre attention fut attirée par un groupe de personnes stationnant en curieux devant le bureau de tabac en question. Etant allés nous rendre compte de ce qui se passait, on nous dit que le feu avait pris la veille dans la maison et qu'on ne pouvait parvenir à l'éteindre, car tantôt il prenait d'un côté, tantôt de l'autre.

---

(1) M. G... qui était un incroyant, avait organisé, par dérision, sur le passage de la procession, une petite farce qui avait fait scandale.

(2) C'est le terme dont on se servait, à la gendarmerie, pour désigner cette maison.

(3) Cet honorable professionnel, interrogé à notre instigation, a déclaré n'avoir rien vu, et il est resté sur une prudente réserve ; puis il a dit que ce ne serait pas le spiritisme qui donnerait la clé de ces faits ; car « ce n'est pas une science, mais un amusement » ; enfin, il a ajouté que personne ne connaissait la cause de ces évènements, et il a renvoyé à Mme G..., pour plus ample informé. (Le mari étant déjà décédé).

Ayant pénétré à l'intérieur, nous avons pu nous rendre à l'évidence, nous avons vu le feu prendre soit à la tapisserie, soit aux rideaux des portes ou à des effets accrochés aux murs et, dans l'espace d'une heure, je peux dire que je l'ai vu environ en vingt endroits différents (Bureau de tabac, cuisine, 1er étage, toiture).

Les pompiers furent appelés par mes soins et restèrent sur les lieux (1). Tous les meubles furent évacués, mais le feu ne continuait pas moins à s'allumer aux tapisseries des murs. Autant que je puisse me rappeler, ces commencements d'incendie durèrent près de trois jours (2). Détail curieux, mais qui n'a pas eu lieu en ma présence, la domestique du buraliste, une jeune fille de vingt ans, au moment où elle venait de chez un voisin vit ses jupons s'enflammer dans la rue.

Pendant mon séjour dans la maison, *je n'ai perçu aucune odeur étrangère sauf celle du brûlé*. En l'absence de personnes expertes, je ne crois pas qu'on ait étudié les causes curieuses de ces commencements d'incendie. Les uns l'attribuent à des émanations pouvant venir de la cave, celle-ci étant plus basse que le niveau du Rhône et par conséquent l'eau y séjournant une partie de l'hiver ; d'autres l'attribuent à une personne de la maison qui, paraît-il, faisait usage d'éther. »

Voici le propre témoignage de M. Fousson :

« Le 11 août 1902, un samedi, je me trouvais à table lorsque j'entendis le clairon des pompiers. Il était près de midi ; je sortis et demandai où était le feu. Comment me répondit-on, mais vous n'êtes pas d'ici ; depuis hier on ne parle que de ce feu dans la ville ! Diable voilà qui m'étonne, le feu brûle depuis hier et on ne fait venir les pompiers qu'aujourd'hui ? Il paraît que ce n'est pas un feu ordinaire, tantôt on voit brûler un objet, puis plus rien, allez voir, c'est au bureau de tabac de G... Excité par la curiosité, j'achevai mon repas en hâte et me rendis sur les lieux, il était une heure précise. Il y avait devant l'immeuble au moins deux cents personnes ; la rue était encombrée de meubles : chaises

---

(1) Ils se bornaient à tenir des sceaux d'eau prêts et à les jeter incontinent dès qu'un foyer nouveau était signalé.

(2) Ils ont duré cinq jours, en allant toujours en diminuant.

dont la paille était brûlée, canapé, objets de literie etc... Un drapeau attira mon attention ; il était debout appuyé au mur près de la porte; il ne restait que la hampe noircie et quelques lambeaux d'étoffe.

A la porte d'entrée du débit, un rideau flottait, il ne restait de ce rideau que la moitié, le reste ayant été m'a-t-on dit, brulé la veille. J'eus de la peine à pénétrer à l'intérieur de la maison, j'y parvins cependant. Un grand désordre régnait dans le magasin ; les coins étaient encombrés d'objets divers, principalement de paquets de linge. On descendait ce qui était aux étages dans la rue. J'étais là depuis près d'une demi-heure et je n'avais encore rien vu ; j'entendais cependant crier au premier étage : le feu est ici, le feu est là, etc.. Je voulus monter, ce qui me fut difficile, les pompiers étant là, formant chaîne avec leurs sceaux d'eau prêts ; à force de jouer des coudes, je parvins cependant à pénétrer dans l'escalier ; là j'avisai un essuie mains pendu au mur, j'eus l'idée de le prendre, dés que je l'eus dans les mains, il s'enflamma à ma grande surprise, bien qu'il fût mouillé. Stupéfait et quelque peu apeuré (on parlait à voix basse de diable, de revenant) je lançai loin de moi ce linge qui s'éteignit en tombant à terre. Je renonçai dès lors à monter et, fatigué par mon travail je retournai chez moi vivement impressionné. J'eus d'abord l'idée que cet incendie était causé par des gaz échappés soit des boîtes à poudres, soit de toute autre matière contenue dans le débit. Plus tard, j'ai pensé au spiritisme. »

La déposition de Mme G... a pour nous son intérêt : En voici la substance, telle qu'elle a été recueillie par M. Fousson, qui, étant sur place, eut plus de facilité que nous pour interroger ce témoin :

« Le feu a pris vers 11 h. du matin, dans une corbeille à linge qu'elle venait de repasser ; et elle attribue le fait à un surchauffage du fer. Cet incendie éteint, plus rien ne s'est déclaré jusque vers 1 heure. A ce moment, les époux G.. et leur bonne venaient de prendre leur repas, les couverts etaient encore dressés, la bonne les enlevait lorsque la nappe s'enflamma (1) ; on l'éteignit, attribuant ce nouveau fait à une étincelle partie de la corbeille

(1) Et non la toile cirée ; mais ce détail a peu d'importance.

de linges ; on ne pensait plus à rien, lorsque vers deux heures c'était le tour du comptoir ou plutôt de son contenu : c'était alors que Mme G... effrayée, courut chez le témoin L... Si les pompiers n'ont été avisés que le lendemain, c'est que tant qu'on était maître du feu, on n'avait pas eu recours à eux ; mais, lorsqu'on vit que l'incendie durait toujours, par mesure de précaution, elle se décida à les demander ; mais, du reste, ils ne firent presque rien.

Des réparations avaient été demandées au propriétaire, depuis plus de six mois. Il y avait une fuite dans les tuyaux de la rue (toujours d'après Mme G...), et le gaz qui s'en échappait avait rempli la cave : elle en aurait perçu l'odeur, lorsqu'elle allait chercher le tabac entreposé dans le corridor(1).

L'indemnité versée aurait été de beaucoup inférieure aux dégâts causés. Le propriétaire, lui, n'a rien touché. (2)

On était venu dans le Midi pour la santé de M. G..., qui paraissait s'être remis quelque peu, lorsque « à la suite de ces incidents, il empira et mourut. »

Il est obligatoire pour nous de connaître l'opinion de celui qui, étant peut-être le plus intéressé à voir clair dans cette affaire, avait tout au moins pour devoir de s'enquérir de plus près possible des causes réelles de l'évènement : Monsieur P. R..., agent général d'une importante Compagnie d'assurance qui, de par sa profession, fut directement mêlé à l'affaire, eut l'obligeance de nous faire part du résultat de ses remarques :

« Je ne puis, à mon grand regret, vous donner une réponse précise au sujet de la question qui vous intéresse, car les renseignements recueillis à l'enquête n'ont pas abouti à un résultat affirmatif quand à la cause et au point initial de l'incendie.

Je ne parlerai pas des dépositions faites par Mme G..., l'agent

(1) D'après l'Agent d'assurance, le tuyau était réparé depuis longtemps, lorsque l'incendie a eu lieu.

(2) Les époux G... demandaient 3000 fr. : Il leur en fut alloué 800. A la suite du fait, aucune Compagnie ne voulut plus les assurer. Peut-être qu'il ne sera pas inutile d'indiquer que le maçon L... a touché aussi quelque argent, comme indemnité pour son temps et sa peine.

B..., le gendarme F... et le maçon L... puisqu'elles sont entre vos mains. Toutefois, je dois appeler votre attention sur la situation spéciale de l'immeuble car c'est là, à mon avis, une des causes pouvant avoir un certain intérêt au point de vue scientifique.

Le bâtiment occupé par M. G... est construit sur un emplacement affecté autrefois à un couvent et vous n'ignorez pas que dans un temps peu éloigné, ces établissements religieux avaient tous leur cimetière dans leur propriété.

Or la cave de la maison G... révèle par les particularités de sa construction (voûtes et arceaux, voisinage de l'Eglise etc.) et par les renseignements fournis par les voisins, ce fait qu'elle a dû faire partie de ce couvent, ou tout au moins être construite sur son emplacement. J'ajouterai même que cette cave a dû probablement 1° ou servir de caveau (elle renferme encore une auge en forme de sarcophage qui certainement n'a pas pu passer par l'escalier actuel. 2° ou bien être construite sur un ancien cimetière du couvent.(1)

Elle n'avait aucune ouverture permettant le renouvellement de l'air(2) il est très probable que l'humidité aidant, (3) il se soit produit une décomposition lente et régulière des os humains ayant dégagé l'acide phosphoreux.

Ce gaz, après s'être emmagasiné pendant de longues années se serait échappé par l'escalier et aurait pénétré jusqu'au dernier étage du bâtiment en s'enflammant au contact de l'air et communiquant le feu surtout aux objets les plus facilement inflammables. (4)

Le feu se déclarait comme par enchantement ; ce phénomène qui s'est produit pendant cinq jours consécutivement (5) pendant la journée, alors que les appartements étaient aérés, avait revêtu une apparence fantastique et mystérieuse.

---

(1) Cela, est, il faut l'avouer, un peu hypothétique.

(2) La porte intérieure étant pleine.

(3) Le Rhône, chaque année, envahissait cette cave et en faisait un cloaque.

(4) L'acide phosphoreux n'est combustible que par sa décomposition par la chaleur en hydrogène phosphoré.

(5) Un témoin L... a passé cinq jours dans la maison comme gardien ; il déclare que la plupart des objets ayant été déménagés, le feu prenait quand même, de ci de là, aux petits objets qui trainaient et qu'on regardait brûler avec curiosité.

Dès qu'on eut enlevé le mobilier et pratiqué une nouvelle ouverture pour aérer la cave, le phénomène a disparu et ne s'est plus reproduit.

Certes, si l'honorabilité et la moralité de M. G... n'avait pas été à l'abri de tous soupçons, on aurait pu avoir d'autres suppositions, entre autres qu'il avait été fabriqué des allumettes en fraude et que ceux qui auraient été employés à cette besogne auraient touché le linge et les effets avec des mains imprégnées de phosphore (1).

Mais cette pensée a été écartée immédiatement. M. G. n'avait pas une goutte d'éther chez lui (2).

En somme, le résultat de nos recherches, n'a abouti, ainsi que vous le remarquez, qu'à un résultat assez vague et que je serais très heureux de voir éclaircir pour mon instruction personnelle».

Le témoignage peut-être le plus intéressant et le plus fructueux de tous avait été celui de la bonne, la fille C. S..., alors âgée de dix-huit ans. Il nous a malheureusement échappé ; cette fille ayant, depuis, quitté sa place, nous n'avons pu la rejoindre. Après avoir répondu une fois à nos lettres, et nous avoir donné rendez-vous à Marseille, elle n'a plus donné signe de vie. C'est dommage, à tous les points de vue ; car elle paraissait un sujet remarquable, d'après l'enquête de M. Fousson.

Elle passait pour hystérique et tombait souvent en état de léthargie, au point que le Dr. B..., qui la soignait, la vit un jour rester endormie pendant quatre heures consécutives, avant de pouvoir la réveiller.

Pendant la nuit, elle parlait en dormant, et les époux G... ayant souvent écouté, par curiosité, ce qu'elle disait,

---

(1) « Les personnes accusant les époux G... de supercherie sont peu nombreuses. L'opinion la plus répandue est celle relative à l'explosion de gaz ». (Enquête Fousson).

(2) D'autres disent qu'il a pu employer l'éther, mais qu'à ce moment les flacons étaient vides. (Enquête de M. Rey).

l'ont fait répondre à leurs questions. Elle n'a jamais fait de spiritisme, ni fait tourner de tables. Un fait pouvant donner une idée de sa grande impressionnabilité fut celui-ci : Une bohémienne étant entrée, un jour, dans le débit, se fit servir une consommation et murmura, en se retirant, quelques paroles inintelligibles : « Cette femme disait-elle m'a ensorcelée ; car depuis, je ne sais plus ce que je fais. » : En effet, elle était devenu très distraite ; au point que, d'après Mme C..., si on lui demandait du tabac, elle livrait une bougie etc.

Ces particularités pourraient-elles nous autoriser à croire qu'il se serait agi ici d'un véritable cas de « maison hantée » ; et y a-t-il eu, à Tarascon, des faits réellement psychiques, dans lesquels la bonne aurait joué un rôle de médium, puisque nous avons vu qu'elle pouvait en avoir les dons ?

L'attitude de son maître G... envers le clergé de l'endroit avait été vexante, et on peut supposer que la fille S..., qui n'allait jamais à la messe, avait pu partager l'état d'esprit qui amenait les provocations ; mais comment croire que des « Esprits » (si Esprits il y a) auraient voulu venger l'affront sur une personne de second ordre, en essayant de la faire brûler à plusieurs reprises ? Ce seraient donc des âmes de Torquemada ou de Cauchon qui « reviendraient », sans avoir « rien appris ni oublié » ?

Même si cette possibilité était admise, rien ne vient prouver que les choses ont dû se passer réellement ainsi.

Mais si nous nous retournons du côté opposé, en nous adressant à des causes plus « naturelles », nous ne paraissons guère plus avancés.

En écartant l'hypothèse un peu simpliste de la fuite de gaz, que rien ne justifie, y aurait-il lieu de supposer une émanation du gaz hydrogène phosphoré, provenant de la

cave ou d'ailleurs, et qui aurait pu allumer ces incendies? (1)

S'il y avait eu des corps de moines enterrés dans cette cave, en outre de ce que « ça se serait su », ces corps auraient dû être réduits depuis longtemps à l'état de squelette; partant, incapables de donner lieu à la production d'un gaz quelconque. Du reste, même le fait des squelettes n'a pas été prouvé. Des débris organiques en quantité suffisante pour produire de telles quantités de gaz n'ont pas même été signalés dans cette cave. D'ailleurs, comment ce gaz aurait-il pu envahir la maison, au point d'aller brûler des vêtements dans une chambre du deuxième étage, sur le derrière? On a bien accusé ce gaz de produire des feux follets, mais jamais des incendies.

Nous en étions là de notre enquête, en restant très perplexe, lorsque nous reçûmes, d'un étudiant en droit très « averti », non sans les avoir sollicitées avec quelques instances, des indications qui nous parurent devoir aiguiller les suppositions sur une voie plus terre à terre que celle d'une « maison hantée ».

D'après ce témoignage, M. G... n'avait pas eu la moralité qu'on croyait : il y aurait eu déjà des incendies chez lui, à Tarascon ou ailleurs. M. G... connaissait au moins deux des substances qui auraient pu produire ces incendies spontanés : l'éther, dont il avait usé largement pour des névralgies intenses; au point que l'odeur de cette substance se faisait sentir dans toute la maison (mais, dit l'étudiant, « les clients s'y étaient habitués »). (2) Ensuite, M.

---

(1) On aurait pu penser à l'inflammation spontanée de quelque chiffon gras, dans le panier sous le comptoir; mais cela n'expliquerait pas la combustion du balai, des pinceaux, torchons, couvertures, etc.

(2) Le jour de l'incendie, l'odeur n'était cependant pas plus forte que d'habitude; *car aucun témoin ne l'a signalée.*

G... aurait été surpris, peu après, avec tout un matériel pour confectionner des allumettes ; mais l'affaire aurait été étouffée par des influences politiques : il avait donc pu avoir entre ses mains la matière la plus combustible qui soit : le phosphore.

Le témoin, qui peut parler de ses impressions personnelles, puisqu'il a passé dans la maison la plus grande partie du 11, a remarqué que « le feu commençait toujours par des objets faits de matières textiles qui brûlaient rapidement sur une largeur équivalente à celle d'un coup de pinceau, et sous le contact de l'air ». Lui-même a été brûlé, dans ces circonstances, et a eu les cheveux roussis parce qu'il s'appuyait sur des vêtements suspendus à leur support, vêtements qui s'enflammèrent brusquement et sans cause apparente. Le débitant ne voulait pas qu'on allât dans la cave, en prétendant qu'il n'y avait rien d'intéressant ; mais le témoin put, par un moyen détourné, avoir la clé de cette cave et y descendre avec un gendarme et un autre témoin. Lorsque la porte fut ouverte, ils virent brûler spontanément deux pinceaux suspendus aux mur(1) et un torchon. Les objets brûlaient complètement, mais lentement et sur un espace limité.

L'explication est séduisante par sa simplicité ; mais s'adapte-t-elle suffisamment à tous les faits signalés ? Quelle prestesse et agilité n'aurait-il pas fallu à une seule personne, pour jeter sa composition incendiaire à vingt endroits différents, au milieu d'une cohue de gens qui ne devaient pas avoir leurs « yeux dans leur poche » et qui même devaient les avoir bien grands ouverts ? Cela serait contredit, notamment par la déposition faite par deux témoins au moins, indiquant que les époux G..., *avec leur bonne,* étaient dans la cuisine du rez-de-chaussée, au

(1) Les pinceaux qui auraient pu servir à badigeonner les objets avec une solution inflammable.

moment où la chambre de cette bonne, à l'étage le plus élevé, commençait à brûler. Il est vrai qu'on peut supposer une composition « retardante » ; mais les incidents particulièrement mystérieux des feux entourant un trou fait dans le mur par un maçon, ou le globe de pendule déplacé par un gendarme ; comment aurait-on pu les produire ?

A un point de vue psychologique, comment supposer que G..., que la majorité des habitants ne soupçonnait même pas, ait pu s'exposer à une peine capitale, ou tout au moins aux travaux forcés, par la complication du « flambage » de la bonne, qui aurait pu laisser à ce jeu sa peau et.. le reste ?

Cependant l'idée à laquelle on ne peut s'empêcher de revenir avec obstination, après la déposition de cet étudiant, est bien celle d'une composition chimique qui aurait été jetée, par une main habile, sur les vêtements et leurs alentours ; car les détails (couverture du lit, drap inférieur (1) brûlés, pinceau enflammé, incendie de la chambre des époux G... etc.) semblent indiquer une cause bien humaine et intentionnelle : mais de la part de qui ? On ne signale pas les époux G... comme suivant les spectateurs ; on nous les montre même dans la cuisine, *en compagnie de la fille S...*, au moment où la chambre de cette bonne commence à brûler.

Il est vrai qu'au moment où cette fille, intéressée sans doute par le feu de ses hardes, entre dans cette chambre, on la voit s'enflammer elle-même (ainsi, encore, lorsqu'elle traverse la rue, en revenant de chez des voisins.) Faut-il donc supposer qu'après avoir entendu parler de la possibilité de fabriquer des substances inflammables spontanément, la constitution « hystérique » de cette fille lui ait fait concevoir de l'intérêt dans ce « coup monté », et qu'elle ait failli s'y brûler plus que les doigts, en lais-

(1) C'est-à-dire le plus accessible à une aspersion.

sant tomber sur elle quelques gouttes ou quelques pincées d'un liquide ou d'une poudre pyrogènes? (1)

La réflexion, un peu suspecte il est vrai, de G..., déclarant au gendarme F... que « partout où la bonne passait, le feu la suivait de près » semblerait devoir nous porter à cette supposition. On pourrait même aller un peu plus loin, et dire que dans ses crises d'hystérie, cette fille a pu agir dans un état d'inconscience qui lui faisait tout oublier au réveil. De tels faits, bien connus des psychiatres seraient loin d'être si rares. Il est fâcheux que l'hypnose, qui aurait pu, peut-être, nous livrer le mot de l'énigme, n'ait pu être provoquée chez cette fille.

Quoiqu'il en soit, on ne peut qu'être frappé de ce fait que *le contact de l'air paraît nécessaire à l'inflammation spontanée des objets atteints*; un drap inférieur brûle lorsque la couverture qui est dessus est soulevée : un mur dégage des flammes lorsqu'un trou qu'on y perce laisse apparemment passer un peu d'air ; un globe de verre est entouré par les flammes lorsqu'on le déplace ; des pinceaux et des linges brûlent dans une cave, lorsqu'on en ouvre la porte ; la bonne elle-même est enflammée lorsqu'elle court, dans les escaliers ou dans la rue, etc.

Tout cela suggère fortement l'idée que le mouvement de l'air a pu hâter la volatilisation d'un liquide ayant laissé un résidu sec susceptible de s'enflammer sous l'influence de l'oxygène atmosphérique.

Quel aurait pu être ce liquide? Le phosphore est peu soluble dans l'éther ; nous préfèrerions l'hypothèse d'une solution dans le sulfure de carbone, corps largement em-

---

(1) On a vendu, à une certaine époque, sous le nom de « larmes du diable » des ampoules contenant du zinc éthyle s'enflammant spontanément avec flamme bleuâtre et en produisant des flocons blancs d'oxyde de zinc (renseignement communiqué) ; mais, on ne signale pas, dans la relation, l'existence de ces flocons blancs.

ployé dans les pays de vignobles, comme à Tarascon, et qui aurait pu être mis à la portée de G.. ou de sa bonne, aussi bien et même mieux que l'éther. (1) Mais ce corps sent le chou pourri, et aucun témoin n'a signalé cette odeur. (2)

Néanmoins, rien de définitif n'étant survenu, dans un sens ou dans un autre, pour forcer la conviction, nous avons été obligé de « classer » cette affaire, en avouant ne pouvoir faire autre chose que d'en livrer les détails, étudiés aussi impartialement que possible, à ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de se faire une opinion personnelle, avec les données que nous avons pu recueillir au mieux, à leur intention.

E. ANASTAY.

---

(1) M. Chancel, chargé de cours à la Faculté des Sciences de Marseille, auquel nous avons communiqué ce travail, avant son impression, a bien voulu nous répondre ceci : « Dans l'ensemble, a-t-il eu l'obligeance de nous écrire, cela ressemble à des phénomènes de combustion spontanée dus à l'évaporation d'une dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone. Il y a bien longtemps, dans un laboratoire où je travaillais, une semblable dissolution ayant par mégarde été renversée et ayant imprégné des linges et des livres, ces différents objets prirent feu, par la suite. *Je me rappelle, entre autres un cahier dont les pages s'enflammaient quand on l'ouvrait, et cela plusieurs jours après.* » (Souligné par nous).

(2) Il convient cependant de tenir compte de la réflexion réaliste du gendarme F... (De minimis curat praetor) : « Vous trouvez que ça sent le brûlé ; moi je trouve que ça sent la m... » : De plus, au moment de la combustion, le solvant aurait pu avoir disparu, comme nous autorise à le croire le fait cité par M. Chancel.



Bibliographie

Comment lire et étudier avec profit, par Paul NYSSENS. (1)

Développement personnel ; intégral et succès — Qualités générales à cultiver — Hygiène — Le problème du temps — Choix des lectures — Education littéraire — Comment lire — Classement à l'aide de fiches — Cours par correspondance — Pour conclure (1).

Pourquoi il faut étudier les phénomènes psychiques ; L'Esprit Scientifique, par Louis FAVRE, professeur de méthode expérimentable à l'Ecole de psychologie (2).

Dispositifs et techniques applicables aux phénomènes médiumniques, par L. Favre (3).

La production et le contrôle des phénomènes médiumniques, par L. Favre. (4).

Psychologie et notation des jugements en matières scientifiques et autres.

Sur la méthode de travail.

La Psychologie du médium ; ses applications.

Influence de l'orientation sur l'activité anormale.

---

(1) Librairie de Culture humaine, 129, rue Froissard, Bruxelles (Belgique); in-12, 138 p. ; Prix 2 francs.

(2) Broch. 28 p. Siège de l'Institut général psychologique, 14, rue de Condé, Paris.

(3) Broch. 24 p. (id.)

(4) Broch. 22 p. (id.)

La « Baguette » dite « divinatoire » et l'expérimentation, par Louis Favre. (1)

Plan pour la psychologie animale (2).

Plan pour la Physique, (3).

Le Hasard ; Le Déterminisme, par Louis Favre (4).

La Délivrance d'Orléans, Mystère en trois actes avec prologue et épilogue, suivi de la reproduction des meilleures pages de l'ancien « Mystère du Siège d'Orléans », par Joseph Fabre (5).

Dédicace — Préface — *La Délivrance d'Orléans :* La félonie de Salisbury et de Glassidas. La détresse d'Orléans. La bergère soldat de France. La grande revanche. A la peine et à l'honneur. Invocation à Jeanne d'Arc.

Le mistère du Siège d'Orléans.

Notice sur le « mistère du siège d'Orléans » représenté au lendemain de la mort de Jeanne d'Arc, en 1435, en 1439 et en 1456.

Reproduction des meilleures pages de l'ancien « mistère du siège d'Orléans » joué au quinzième siècle devant les contemporains de Jeanne d'Arc.

La Religion de demain ; discours prononcé au Congrès spirite universel de Genève (Mai 1913) par Albin Valabrègue (6).

---

(1) Broch. de 8 p. (id.)

(2) Broch. 8 p. Extraite des comptes-rendus du VIe Congrès international de Psychologie.

(3) Broch. de 8 p. Extraite des comptes-rendus de l'Ass. fr. pour l'avanc. des sc., 28, rue Serpente, Paris.

(4) Broch. 24 p. Extraite de la Revue internationale de Sociologie, Giard et Brière édit. 16, rue Soufflot, Paris.

(5) In-12, 177 p. ; prix 1 fr. 50, 1913, librairie Hachette, 79, boulvd. St-Germain, Paris.

(6) In-4° 7 p. ; prix 0 fr. 05 ; chez Atar, Corraterie, Genève.

Le Secret du Bonheur, par le Dr Victor ARNULPUY, avec une préface du Dr Paul de RÉG... (1).

Préface — Le bonheur relatif — Y a-t-il un bonheur absolu? — Comment se préparer à atteindre le bonheur absolu — Une formule mathématique : Amour + Sacrifice = Bonheur. Conclusion. Un conseil.

Les sourciers et leurs procédés; *La Baguette, le Pendule*, par Henri MAGER, ingénieur-conseil en hydrologie souterraine (2).

Les baguettes — Les Baguettisants — Les Pendules — Les Pendulisants — Mon questionnaire — Baguettisants et pendulisants font leurs preuves — Etude méthodique de la baguette et du pendule — Cause des mouvements.

Les préjugés en diététique, par le Dr MOLLIÈRE (3).

On purge bébé — Le rhumatisme qui s'est porté sur les entrailles — L'estomac qui se décroche et les nerfs qui se sont croisés dessus — Les dangers de la suralimentation — Le goût du pain — Quand je n'ai pas pris l'apéritif — Il ne faut pas lire après les repas, cela congestionne — Les infusions, çà n'est jamais que de l'eau chaude, etc.

Lucidité et Intuition, *Etude expérimentale*, par le Dr Eugène OSTY. (4)

Première partie : **La lucidité étudiée chez un sujet lucide en hypnose :**

Le passé psychologique de Mme M..., sujet lucide en hypnose — Les conditions de la lucidité de Mme M... — Processus général du psychisme de Mme M..., en activité lucide. — La lucidité et son champ d'action : l'individualité humaine. — Lucidité dans l'espace. — Télépsychie intuitive. (Perception lucide avec intermédiaire inter-

---

(1) In-12 ; 37 p. ; prix un franc ; 1913, Nice, 58, Avenue de la Gare.

(2) Dunod et Pinat, édit. : 47, Quai des Grands-Augustins, Paris, in-8, 314 p. ; 1913 ; prix 4 fr. 50.

(3) In-12 ; 178 p. ; prix 3 francs. Même éditeur.

(4) Félix Alcan, édit. ; 108, boul. St-Germain, Paris ; in-8°, 477 p., pr. 8 fr.

psychiques. Psychométrie.) — Considérations générales sur la lucidité dégagées de l'étude du psychisme particulier de Mme M...

Deuxième partie : **La diversité des mentalités lucides :**

A travers les devins. — Les conditions psychologiques de la lucidité. — La diversité des sujets lucides suivant les procédés de leurs imaginations. — La diversité des sujets lucides suivant le clavier de leur lucidité. Classification des sujets lucides et vue d'ensemble.

Bibliographie méthodique et complète des Livres de Médecine, par A. MALOINE (1).

Ouvrages de médecine, chirurgie, pharmacie, sciences, parus de 1900 à 1913, avec supplément des ouvrages parus ou à paraître en 1913.

Mot de la Fin

Le spiritisme du paysan :

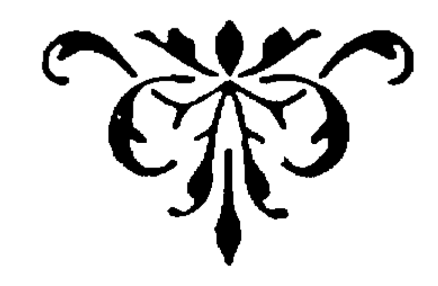
— Tiens, Charlot, te voilà ; d'où est-ce que tu viens ?

— Du cimetière où je suis allé faire visite à l'oncle Pingru.

— Tu es allé prier sur son tombeau ?

— Non, je lui ai porté ce sac d'écus et je l'ai bien fait sonner, *parce que c'était le bruit qu'il aimait le mieux.*

(1) In-8; 136 p. ; envoi franco aux médecins; chez Maloine édit. 25-27 rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris.



Cavaillon.— Impr. MISTRAL

ART. 2. — Pour être membre actif, il faut faire une demande écrite au Président et être présenté par deux membres actifs au Comité qui décidera l'admission à la séance qui suivra celle de la demande.

ART. 3. — La cotisation des membres est fixée à .. francs par an pour les membres actifs et 6 francs par an pour les membres correspondants. Les membres honoraires ne paient pas de cotisation. Elle est exigible d'avance et par trimestres indivisibles partant du premier jour de chacun des quatre trimestres de l'année.

Tout nouveau membre adhérent est engagé pour une année, la moitié de la cotisation de laquelle sera exigible d'avance.

Lorsque plusieurs membres de la même famille font partie de la Société, il ne sera demandé que la moitié de la cotisation aux membres autres que le membre principal.

ART. 5. — Les membres sont tenus de remplir leurs obligations tant qu'ils n'ont pas envoyé au Président une lettre de démission et ils restent responsables des arriérés en cours.

ART. 22. — Nul ne pourra être admis aux séances, s'il n'est membre de la Société, ou s'il n'accompagne un membre de la Société, ou s'il n'est muni d'une invitation personnelle émanant du Secrétariat ou du Président, à moins de séances exceptionnellement ouvertes.

ART. 24. — Les séances expérimentales seront toujours dirigées de droit par le Président ou par un des Vice-Présidents ou par un membre désigné par eux, et, à leur défaut, par un membre désigné par les assistants. Nul ne pourra déroger à cette obligation sous peine de blâme.

Quand le silence sera demandé, nul ne sera autorisé à prendre la parole sans la permission du Directeur de la séance et ne pourra poser de questions sans passer par son intermédiaire.

Toute tentative d'expérience ou de contrôle expérimental faite en dehors du consentement formel du Directeur de la séance sera blâmée sévèrement et pourra motiver l'expulsion et l'exclusion du membre qui l'aura tentée.

Bibliothèques de la Société

Les bibliothèques, contenant plus de 1000 ouvrages variés et une trentaine de revues spéciales sont à la disposition des membres qui peuvent emporter les volumes en se conformant aux dispositions du règlement.

Les matières sont divisées sur le catalogue en huit grandes classes : 1° Occultisme ; 2° Histoire, Morale et Philosophie ; 3° Romans et Poésie, 4° Mystique chrétienne ; 5° Science générale ; 6° Magnétisme et Hypnotisme ; 7° Science psychique et Spiritisme ; 8° Varia.

(Le catalogue est fourni gratuitement à tous les membres de la Société).

Journaux reçus au Siège de la Société

Publications Françaises

L'Alliance Spiritualiste, 28, rue Serpente, Paris ; mensuelle; 7 fr. ; le nº o fr. 60.

Annales des Sciences Psychiques, Prof. RICHET, directeur ; DE VESME, rédacteur en chef; 175, boulevard Pereire, Paris (17e) ; mensuelles; 12 fr. ; le nº 1 fr.

Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Nancy ; A. THOMAS, secrétaire de la Société, 25, rue du Faubourg Saint-Jean, Nancy ; paraît tous les deux mois ; 5 fr. ; étranger, 6 fr ; le nº o fr. 50.

Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Nice, 7, Avenue de la Gare, Nice.

Le Fraterniste, J. BÉZIAT, directeur ; 4, Avenue Saint-Joseph, Douai (Nord) ; hebdomadaire ; 6 fr. ; étranger, 8 fr.

Hermès, PORTE DU TRAIT DES AGES, directeur ; Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie) : mensuel 8 fr. ; étranger, 9 fr. ; le nº o fr. 75.

L'Hexagramme, 68, rue Saint-Sauveur, Paris ; mensuel : 3 fr., union postale 4 fr. ; le nº o fr. 25 ; étranger, o fr. 30.

Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée, JOLLIVET-CASTELLOT, directeur ; Durville, édit., 23, rue Saint-Merri, Paris ; mensuel ; 5 fr. ; étranger, 6 fr. ; le nº o fr. 60.

Revue de Psychothérapie et de Psychologie appliquée, Dr BERILLON, directeur, 4, rue Castellane, Paris (VIIIe) ; mensuelle ; Paris, 8 fr., départements, 10 fr. ; le nº o fr. 75.

Revue Scientifique et morale du Spiritisme, G. DELANNE, directeur, 40, boulevard Exelmans, Paris ; mensuelle ; 10 fr. ; étranger. 12 fr. ; le nº 1 fr.

Revue Spirite, P. LEYMARIE, directeur, 42, rue Saint-Jacques, Paris ; mensuelle ; 10 fr. ; étranger. 12 fr. ; le nº 1 fr.

La Tribune Psychique, 57, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris (Xe) ; mensuelle : 5 fr.

La Vie Future, 6, passage du Caravansérail, Alger ; mensuelle : 5 fr. ; étranger, 6 fr. ; le nº o fr. 30.

La Vie Nouvelle, COURIER, directeur, Beauvais (France) ; mensuelle ; 5 fr.

Le Voile d'Isis, Chacornac, éditeur, 11, quai Saint-Michel, Paris, mensuel ; 5 fr. ; le nº o fr. 50.

Publications Etrangères

Le Messager, 25, rue Gaucet, Liège ; bi-mensuel : 3 fr. ; étranger, 5 fr. ; le nº o fr. 10.

Revue Suisse des Sciences Psychiques, PIGUET, président de la Société, 2, rue des Délices, Genève (Suisse) ; mensuelle ; 5 fr. ; étranger, 6 fr. ; le nº o fr. 75.

Luce e Umbra, 4, Via Varese, Roma ; mensile ; 15 lire : estero 6 l. ; nº o.65.

Lys over Landet, CHR. BRINCH ; 10 g 15 i ; hver Maaned ; Taastrup (Danmark) ;

Journal of the American Society for Psychical Research (Section " B " of the American Institute for Scientific Research) ; S. HYSLOP, édit., 154, Nassau Street, New-York City ; monthly, $ 5,00, single copies, 50 c. ; foreign subsc. £ 1, 1 s.

Proceedings of the A. S. F. P. R. (describe the longest case in detail. Published as occasion demands). Same adress ; $ 5.

Reformador, Adaucto NEIVA Gerente, Avenida Passos, Ns 28-30. Rio de Janeiro (Brasil).

Revista Estudios Psiquicos, Dr GONZALÈS, Plaza Sotomayor, 3, Valparaiso (Chili) ; mensual, $ 500, nº 0.50.

Novos Horisontes, Rua da Procissão, 165, Lisboa (Portugal) ; *O'Pensamento*, Rua Senador Feijo, 19 S. Paulo (Brasil) ; *Astro*, id. ; *Tribuna Espirita*, Rua da Alfandega, 181, Rio de Janeiro (Brasil) ; *A. Verdade*, Pernambuco ; etc.